

à la place Louis XVIII, chacune au débit de 400 litres par minute, ce qui donne pour une 288,000 litres, pour les deux 576,000 litres; ci.	0,576,000
4° A deux fontaines, l'une au pont Saint-Clair, l'autre à l'Homme-de-la-Roche, tombant du haut du rocher et formant abreuvoir au bas, chacune au débit de 500 litres par minute, ce qui donne pour l'une 200,000 litres, et pour les deux 400,000 litres; ci.	0,400,000
5° A sept fontaines, chacune au débit de 160 litres par minute, ce qui donne pour l'une 115,200 litres, et pour les sept 896,400 litres; ci.	0,896,400
Total.	3,748,400

Les fontaines nos 3, 4 et 5 fonctionneraient pour les usages économiques de la même façon que les bornes-fontaines.

Les besoins de la ville seraient donc satisfaits amplement avec une quantité de 17,622,400 litres, dont au moins 3,000,000 de litres seraient destinés à être vendus. La fourniture complète ne peut pas être fixée à ce chiffre, beaucoup plus grand cependant que tous ceux qui ont été mis en avant jusqu'à présent. Nous devons aussi songer à nos voisins, qui seraient obligés de se passer d'eau pendant long-temps encore s'ils ne profitaient pas des dépenses que la ville centrale aurait faites en frais généraux.

Que les villes de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise fassent ou non partie de la commune de Lyon, elles n'en sont pas moins une portion intégrante de la grande famille lyonnaise, ayant les mêmes intérêts à défendre, les mêmes rivaux à combattre. Une grande ville, avec ses monuments publics, ses hôpitaux, ses théâtres, etc., est forcée, pour subvenir à toutes ces dépenses, de frapper les consommations de ses habitants d'un impôt plus ou moins élevé. Le prix des loyers, celui des subsistances y augmentent en conséquence, et la grande ville ne peut pas retenir dans son enceinte tous les travailleurs qui lui sont nécessaires. Si ces travailleurs continuèrent à habiter la grande ville, et que celle-ci fût à la fois commerçante et manufacturière, la hausse dans le prix des loyers et des subsistances amènerait aussi la hausse des salaires; les produits fabriqués demeureraient invendus ou se vendraient à perte; le commerce d'alimentation les manufactures, après avoir vainement lutté, transporterait ses capitaux ailleurs; et les manufactures seraient déplacées avant le commerce lui-même. Que deviendraient alors les propriétés bâties? Beaucoup de maisons resteraient vides, le prix des loyers baisserait considérablement dans les autres, et les propriétés rurales elles-mêmes verraient, dans un rayon assez grand, diminuer leur rente dans une progression effrayante. Ce serait donc une grande erreur que celle de penser que l'existence des faubourgs ou des villes suburbaines, ainsi qu'on voudra les nommer, nuit à la prospérité d'une grande ville. L'enceinte de Paris vient d'être considérablement réduite. Bien des années se passeront avant que cette enceinte soit remplie, et, plutôt que d'y entrer, vous voyez déjà beaucoup de constructions s'élever en dehors de cette même enceinte. La même chose se passe à Lyon: c'est Villeurbanne, et non plus la Guillotière, qui sera appelé, dans un avenir très prochain, à former le faubourg oriental de Lyon.

Qui ne reconnaît, au reste, les services que rend à nos manufactures cette laborieuse Croix-Rousse, qui s'est élevée, comme par enchantement, à une distance si rapprochée du quartier que nos fabricants habitent de préférence? Qui ne voit que la valeur des immeubles, au quartier des Capucins, est entretenue par l'existence même de la Croix-Rousse? N'ayons-nous pas à faire les mêmes réflexions sur la Guillotière et sur Vaise? Cet énorme commerce de transit qui, sous le Consulat et l'Empire, a relevé Lyon des dévastations de 1793, eût-il existé sans le concours de ces deux villes? Ainsi, Messieurs, alors même que le sentiment d'une origine commune et d'un bon voisinage ne nous ferait pas un devoir d'aider nos voisins à se procurer l'eau qui leur est nécessaire, notre intérêt le mieux entendu le commanderait encore.

Nous n'avons nullement à nous inquiéter ici de la manière dont les villes suburbaines voudront faire leur distribution d'eau; nous n'avons besoin que de connaître approximativement la quantité qui leur sera nécessaire, afin de savoir si toute cette quantité pourra être fournie par une même opération.

La population de la Croix-Rousse et des parties des communes contiguës de Cuire et de Caluire placées sur le même plateau peut être évaluée à 50,000 habitants, qui, à cinquante litres d'eau par tête, consommeraient

Plus une fontaine publique, du débit de 400 litres par minute.	288,000
Les nombreuses maisons de campagne du plateau manquent d'eau la plupart; les puits s'épuisent par le grand nombre qu'on en creuse; les eaux de pluie qui tombent sur les toits ou sur le pavé des rues ne sont plus absorbées par les terres; les jardins, si nombreux sur le même plateau, manquent également d'eau. Je pense qu'en ce point, les concessions d'eau seront très demandées. Je les évalue à une quantité de.	2,000,000
Total pour la Croix-Rousse.	3,788,000

On comprend que la ville de Vaise, n'ayant pas les eaux du Rhône à sa portée, les recevrait par la même conduite qui alimenterait la partie inférieure du quartier de l'Ouest, et que ces conduites doivent être calculées en conséquence. La population de Vaise, y compris celle de la Gare, doit arriver, dans un avenir prochain, à dix-huit mille habitants, qui, à raison de cinquante litres d'eau par tête d'habitant, décident une consommation de.

Plus deux fontaines à 500 litres par minute.	576,000
Total pour Vaise.	4,476,000
Ajoutons, pour la consommation de la ville de la Guillotière, toujours à raison de 50 litres par tête d'habitant et pour une population évaluée dans l'avenir à 50,000 habitants.	2,500,000 litres.
Plus, pour les fontaines publiques et les concessions d'eau à faire à tous les établissements publics et privés.	5,000,000
Total pour la Guillotière.	5,500,000 litres.

On aurait, pour les trois villes suburbaines, un total de.

lesquels, ajoutés à la fourniture de la ville, s'élevant à	17,622,400
composent une fourniture totale de.	26,588,400 litres.

5° QUANTITÉ.
Pourra-t-on tirer ces 29,826,000 litres d'un même point, ou faudra-t-il diviser l'opération en établissant deux ou plusieurs usines? J'avoue que cette opinion était la mienne lorsque la puissance filtrante du gravier blanc, ou diluvium du Rhône, n'était pas encore signalée ainsi qu'elle l'est aujourd'hui. Maintenant que la possibilité de tirer toutes les eaux d'un point assez circonscrit se trouve établie d'après tout ce que nous avons vu de la puissance filtrante des surfaces inférieures du puits Guinon, à la rue Condé, et des puits de l'Hôtel-Dieu et de la Tête-d'Or, y aura-t-il sûreté et économie à n'avoir qu'une même usine pour un périmètre aussi grand? On comprend que cette question ne peut être résolue qu'après les études les plus complètes et de l'avis des hydrauliciens les plus consommés.

Le puits de l'Hôtel-Dieu donne plus de 60,000 litres à l'heure, ce qui fait, par douze heures seulement que durera le service, une quantité de 720,000 litres à raison de 55,400 litres par mètre de surface, ainsi que nous l'avons déjà dit. Pour obtenir 30,000,000 de litres sur cette base, en douze heures que doit durer le service, il faudrait donc une surface de 544 mètres.

Mais l'aspiration qui se fait dans les puits de l'Hôtel-Dieu devant nécessairement exercer son action sur les eaux souterraines dans un rayon plus grand que la surface de ce puits, il en résulte qu'il y aurait de l'imprudence à s'en tenir à ce chiffre de 544 mètres pour obtenir les 30,000,000 de litres exigés. Sans doute, le produit de la filtration sera toujours influencé par les pressions du fleuve; mais on se tromperait, je pense, si le calcul s'établissait seulement sur la loi des vitesses par les hauteurs de pression. Le phénomène de la filtration se complique nécessairement ici de tout ce qui se rapporte à la capillarité. L'application de la loi d'attraction des surfaces ne paraît donc pas possible, le produit de la capillarité variant de moitié, suivant la forme de ces surfaces, et cette forme variant aussi dans le gra-

vier, depuis la surface plane jusqu'à la surface sphéroïde, d'une manière comme indéfinie.

La durée de douze heures assignée au service n'est pas seulement utile pour diminuer de moitié les frais d'employés, etc., les douze heures de repos que donne cette distribution de la journée donneront aux interstices du gravier dont se compose le filtre le temps de se remplir de nouveau, temps qui doit varier suivant les positions, les distances auxquelles on sera placé du Rhône, etc. Sans négliger cette observation des faiseurs de puits, qui prétendent que ce qu'ils nomment le gravier blanc du Rhône, c'est-à-dire le diluvium, contient un cinquième de son volume en eaux souterraines, on doit penser qu'il y a, suivant les lieux, variation dans cette quantité. Le gravier de ce diluvium est donc toujours très reconnaissable; il a été tellement serré que les édifices qui exigent le plus de stabilité sont établis immédiatement au-dessus, sans qu'on cherche à les asseoir plus profondément: ce qui établit, on le voit, une immense différence entre le gravier blanc du diluvium et le gravier des atterrissements du Rhône.

Votre commission ne penserait donc pas que ce fût d'après ce qui s'observe sur les atterrissements variables du Rhône, et bien moins encore sur ce qui se passe dans les atterrissements de la Garonne, que l'on puisse, avec la commission d'enquête, aller chercher à Toulouse les bases du calcul des surfaces à donner aux galeries filtrantes de Lyon. Les analogies entre le gravier du diluvium alpin et sa manière de fonctionner dans la filtration, et entre le gravier des atterrissements de la Garonne, sont tellement éloignées que le calcul, basé sur des conditions considérées comme semblables à Lyon et à Toulouse, n'a pu donner que d'étranges erreurs.

La compagnie Dumont a voulu les éviter, en expérimentant sur le lieu même d'où elle penserait devoir extraire les eaux du Rhône. Une machine à vapeur faisant marcher deux corps de pompe de la plus grande dimension et élevant, en quinze coups, 10 mètres 35 centimètres d'eau par minute, a été placée sur le puisard. Cette machine a marché, du 14 août jusqu'au 30 octobre 1845, jour et nuit, et a donné constamment 14,904,000 litres d'eau en 24 heures, à l'abaissement de 1 mètre 20 centimètres. Nous avons dit que l'eau avait toujours été limpide; nous avons exprimé notre opinion sur les conditions de température de cette même eau. Ici nous exprimons encore un regret: c'est que, ne voulant s'adresser qu'aux eaux souterraines, les pompes de la compagnie Dumont ont extrait indistinctement et les eaux souterraines, produit nécessaire d'une filtration un peu lente, et les eaux superficielles provenant des filtrations latérales, plus ou moins abondantes, suivant la hauteur des eaux dans le lit du fleuve.

Cette expérience a eu un grand résultat, celui de prouver la puissance énorme du gravier du Rhône dans l'opération de la clarification des eaux. Il était nécessaire de faire davantage. M. Dumont, ne voulant attaquer que les eaux souterraines, eût dû descendre son puisard à 1 mètre 50 centimètres, au moins, au-dessous du niveau de l'étiage, et le bétonner soigneusement jusque-là. Alors il eût éliminé nécessairement les eaux à température variable et provenant des filtrations horizontales; ou tout au moins il eût forcé ces eaux de rentrer dans le massif du diluvium et d'y prendre toutes les conditions que nous avons vues être celles des eaux souterraines. De cette façon, on eût éloigné la formation de ces quelques bissus dont on a tant parlé; on eût arrêté le passage, si toutefois il a eu lieu, au travers du gravier, de quelques œufs de poissons; toutes circonstances auxquelles on a attaché, du reste, une trop grande importance. On voit souvent des truites nager dans les eaux des sources énormes de Vaucluse, de Dorans, de Vizille; les bords de ces sources sont couverts de bissus et les eaux en sont excellentes; elles se renouvellent sans cesse et en volume énorme. Toutes les fois que les eaux sont exposées au grand air et pénétrées par la chaleur du soleil, on n'y arrêtera ni la végétation ni le développement des œufs des animaux aquatiques.

On a vu ci-dessus que les 2,550 mètres superficiels de galeries d'infiltration proposés dans le projet Dumont donneraient un produit quatrevingt et une fois trop grand, si ce produit était calculé sur le débit du puits de l'Hôtel-Dieu. Ailleurs ce produit serait-il le même? Il importe qu'une expérience nouvelle soit faite dans les Petits-Brotteaux, pour indiquer, aussi approximativement que possible, la quantité de surfaces filtrantes nécessaires à une fourniture de 30,000,000 de litres d'eaux souterraines du Rhône.

Le produit des puits Guinon, de la Tête-d'Or et de l'Hôtel-Dieu est si grand, que naturellement des compagnies ont dû rejeter les galeries d'infiltration et songer aux puisards. Les puits et les puisards, ainsi que nous l'avons déjà dit, assèchent le terrain à une distance qui ne peut pas être calculée. C'est ce que l'on a vu à Toulouse lorsqu'on s'était imaginé que, pour obtenir toute l'eau désirée, il suffirait d'augmenter l'étendue de la tranchée ouverte dans le banc d'alluvion. Sans des expériences préalables, on ne pourrait donc pas assurer le succès des puisards de la compagnie Vergnais, à moins de les multiplier en les espaçant convenablement.

Quoi qu'il en soit, et qu'il s'agisse de puisards ou de galeries d'infiltration, la puissance filtrante du gravier blanc ou diluvium lyonnais est si grande, tant sur la rive droite que sur la rive gauche du Rhône, que la quantité de 30,000,000, et au-delà, de litres d'eau sera toujours facile à fournir.

Il nous restait encore quelques mots à ajouter sur ce qu'on a dit des avantages de la permanence en faveur des eaux de sources. Ce mot permanence peut être entendu ici de diverses manières: en tant qu'il se rapporte à la persistance des sources, aux chances de durée des travaux entrepris pour en donner la jouissance, et aux risques d'interruption de cette même jouissance.

La persistance des sources, tenant, jusqu'à un certain point, aux formations géologiques, est assurée toutes les fois que les conditions de la surface du sol ne sont pas trop fortement changées par la main de l'homme. Tous les jours on détermine les positions de lieux célèbres dans l'histoire, en retrouvant les sources mentionnées dans les anciens historiens. C'est ainsi que le capitaine du génie Bachelu, maintenant lieutenant général, a retrouvé dans le Sayd (Haute-Egypte) la route de Bérénice, par les sources ou puits qui avaient déterminé l'établissement des mansions dont parlent les historiens romains; c'est ainsi que Brown et Hornemann ont retrouvé le temple de Jupiter-Ammon dans l'oasis de Siwah, etc., etc.

La persistance des sources n'est pas leur volume, et c'est une recherche fort curieuse que celle des rapports qui peuvent exister entre ces volumes et les quantités de pluie qui tombent chaque année sur les plateaux supérieurs à ces sources. Le rapport de M. le maire nous donne à cet égard une foule de documents très curieux. Mais les sources apparentes sur les deux versants du plateau de la Croix-Rousse, qu'on veut nommer le delta bressan, sont-elles les seules qui soient formées par les pluies du plateau? Tout ne démontre-t-il pas, au contraire, qu'une grande quantité des eaux du plateau passe directement tant dans la Saône que dans le Rhône. Quelle est la quantité des eaux de ces sources? Quelle est celle qui est absorbée par la végétation, suivant que celle-ci est dirigée de telle ou de telle manière? C'est ce qu'on ne pourrait préciser, et c'est, à mon avis particulier et à celui de tous ceux qui ont étudié les questions de ce genre, s'aventurer beaucoup que de dire que l'existence des étangs de la Bresse n'entre pour rien dans la formation des sources de Royes, et principalement des sources de Fontaines et de Neuville. Il ne peut pas en être ainsi. La couche de vapeur aqueuse qui entoure la terre est d'autant plus haute et plus dense que les surfaces du sol recouvertes d'eau sont plus étendues. Si l'évaporation est plus grande alors, et on ne peut le contester, la condensation fait la pluie. Si, là où se forme la vapeur aqueuse, certaines causes, telles que l'existence des bois, ne tendent pas à la retenir, cette vapeur traverse les airs sous forme de nuages, et ne retombe sur la terre souvent qu'à d'assez grandes distances des lieux où elle s'est formée. Les pics des montagnes et les arbres élevés la retiennent. Que les étangs disparaissent; de suite cette grande quantité de bois qui les entoure disparaît également, et avec eux les nuages qui entretenaient l'humidité du sol et par suite le volume des sources. Ainsi, gardons-nous de considérer celles qui sourdent des deux versants du plateau comme entièrement indépendantes de l'existence des étangs de la Bresse.

(La suite au prochain numéro.)

Souscription nationale en faveur des Polonais.

- (24^e Liste.)
MM. de Béthizy (3^e versement), 1 f. — Sandier, de Venissieux, 5 f. — Souscription de la commune de Lagnieu (Ain). — MM. Julien Bourdin, 5 f. — Laizon, 2 f. — Grillon, boucher, 1 f. — Charcot, percepteur, 1 f. — De Laverpillière, 6 f. — Fore, 2 f. — La famille

- Dépaillière, 5 f. — Louis Trolliet, 1 f. 50 c. — Lapière fils, 1 f. — Auguste Morel, 1 f. — Juranon, 1 f. — Auguste Criquerat, 50 c. — Marin, 50 c. — Sornin, 25 c. — Mehier, 3 f. — Liry-Lapière, 1 f. — Le curé de Lagnieu, 4 f.

- Souscription de la commune de Thurins (Rhône).** — MM. J.-M. Chantre, 60 c. — J. Chantre, 50 c. — B. Malozon, 50 c. — A. Raton, 50 c. — J. Jacquet, 50 c. — Bertonier, 50 c. — J. Toy, 60 c. — A. Jacquet, 10 c. — A. Crozier, 10 c. — F. Rat, 50 c. — Bi-zard, 50 c. — Guedan, 50 c. — Perret, 20 c. — N., 30 c. — Ducreux, 25 c. — C. Chasteing, 25 c. — P. Ducreux, 10 c. — C. Bat, 25 c. — A. Lahure, 50 c. — B. Bessenay, 25 c. — M^{lle} Chillet, 50 c. — J.-M. Chillet, 50 c. — J. Desfarges, 50 c. — M^{lle} Amy, 50 c. — Robert Bessenay, 20 c. — J. Ration, 50 c. — Fourchet, 25 c. — J.-M. Besson, 25 c. — Chillet, 25 c. — B. Raton, 10 c. — Ducreux, 25 c. — Moretton, 50 c. — Bonnard, 50 c. — J.-C. Chillet, 50 c. — Cancalon, 25 c. — Plancher, 65 c. — B. Blanc, 50 c. — F. Delorme, 25 c. — Thivillon, 50 c. — A. Fraisse, 50 c. — M^{lle} Fraisse, 50 c. — F. Gac, 25 c. — J.-C. Delorme, 25 c. — P. Delorme, 50 c. — J. Ferlay, 30 c. — C. Chastaing, 25 c. — L. Durieux, 35 c. — J. Champ, 50 c. — M^{lle} Salignat, 25 c. — M^{lle} Bertonier, 50 c. — M^{lle} Gruffard, 10 c. — M^{lle} Esparcieux, 25 c. — Un anonyme, 50 c. — P. Bertonier, 50 c. — Durieux, 25 c. — Perrachon, 30 c. — J. Durieux, 25 c. — Guichardière, 25 c. — J. Delorme, 15 c. — J. Esparcieux, 50 c. — F. Cancalon, 20 c.

- MM. Mazoyer, 1 f. — Pellion, 2 f. — Gidrot cadet, 2 f. — Da-mour, 50 c. — Gaganery, 50 c. — Duvergier, 50 c. — M^{me} Bouvier, 50 c. — Bouvier, 1 f. — Marignat jeune, 1 f. — Pierre B., 1 f. — M^{me} Marie E., 25 c. — Gabrielle L. F., 25 c. — Dutel fils, 75 c. — M. et M^{me} Plantier, 1 f.

- Souscription du café Collier et Bardin, aux Brotteaux.** — MM. H. Durand, 3 f. — Guelpal, 1 f. — Manger fils, 1 f. — Collier et Bardin, 5 f. — Balmas, garçon du café de Paris, 1 f. — Navillain, 50 c. — M. N., 1 f. — E. Vallet, 1 f. 50 c. — Des amis, 50 c. — Berthet, 1 f. — E. M., 1 f. — Mazaurik, 50 c. — Sers, 1 f. — G. Canouville, 5 f. — Henri Pingeon, 1 f. — J. Barout, 1 f. — C. Petit, 1 f. — C. M., 1 f. — Laurentin Tiphaine, 25 c. — Eugène Tiphaine, 25 c. — Petrus Labrosse, 25 c. — Ladislas Tiphaine, 25 c. — Un ami de la Pologne, 1 f. — J. Eyppez, 50 c. — C. Labrosse, 50 c. — Meuly, 5 f.

- MM. Rossi aîné, 2 f. — La Bienfaisante, compagnie anonyme, 1 f. — Guerrier, étudiant, 10 c. — David, 10 c. — Haour aîné, 1 f. — Mathias Haour, 1 f. — Urbain Haour, 1 f. 50 c. — Charles Haour, 50 c. — Samuel Haour, 50 c. — Vally fils, 25 c. — Antoine, Maggiorotti, 25 c. — Chomier, 5 f. — K., 3 f. — Joseph Haour, 50 c. — Rossi fils, 10 c. — Un ami des braves, 10 c. — Pitiot, instituteur, 1 f. — Auguste Haour, 1 f. — André Vieillard, 1 f. — Antoine Montellier, 75 c. — Une victime d'avril 1834, 50 c. — L'ami des Polonais, 50 c. — J. B., 1 f. — Uzès, bottier, 1 f. — François Hessement, 1 f. — Martin Hessement, 1 f. 50 c. — Sicre Haour, 25 c. — Sigvard neveu, 20 c. — Charles Font, 1 f. — Jean Fournier, 1 f. — Michel Tramard, 25 c. — Gaillot, 50 c. — Jean-Marie Lobre, 1 f.

- MM. Pierre Héraud, 1 f. — Martinet, 1 f. — J.-P. Mouton, 75 c. — Benoit Farge, 1 f. — Boduillet fils, 50 c. — Bertrand fils, deuxième versement, 1 f. — Vincent Picard, 1 f. — Fleury Farge fils, 2 f. — Poncet fils, 1 f. — Lazare Lambert, deuxième versement, 1 f. — Jéricot, 1 f. — Besse, 2 f.

- Café Bertrand, à Givors.** — MM. Pierre Bertrand, 1 fr. — Bertrand fils (2^e souscription), 1 f. — Laurent, 1 f. — Constant Bertrand, 50 c. — P.-F. P., conseiller municipal, 1 f. — Un Français, 1 fr. — Lambert (2^e souscription), 50 c. — Siméon, 50 c. — Dumontant, 1 f. — Debos, négociant, 50 c. — Eparvier, négociant, 50 c. — Rousset, 40 c. — Un Viennois, 1 fr. — Michel Bertrand, 1 f. — Un Patriote, 1 f. — Perret fils, 50 c. — Un Paysan, 1 fr. — Boulu, 50 c. — Gelibert, 50 c. — François Piontoski, 1 f. — Jean-Claude Gaillard, 1 f. — Baïta père, 50 c. — Pour trois Français sans mémoire, 50 c.

Total précédent. 4,917 f. 85 c.
Total jusqu'à ce jour. 5,089 40

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 8 mai.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT: J'ai entendu avec une pénible impression la lecture du nouvel article par lequel on veut faire revenir la chambre sur sa décision; je demande à la chambre de discuter sur-le-champ cet article.

M. LE PRÉSIDENT: On peut d'abord discuter le cahier des charges; après, on reviendra sur cet article qui n'est qu'un détail.

M. G. DE BEAUMONT: Nous ne pouvons considérer cet article comme un détail.

Voix nombreuses: Non! non!

M. DE BEAUMONT (de la Somme): La chambre, après avoir adopté l'amendement de M. Laspyer, a renvoyé le projet à la commission pour qu'elle modifiât le cahier des charges, et non pour qu'elle fit un nouvel article de loi. (C'est cela! — Non! — Mouvements divers, agitation.)

M. LE PRÉSIDENT: C'est là une hérésie que je ne puis laisser passer. Une commission a toujours le droit de modifier un projet, tant qu'il n'est pas voté.

La chambre, consultée, décide qu'elle va discuter le cahier des charges immédiatement.

M. GILLON a la parole. Il regrette de n'avoir pas sous les yeux le tracé consigné dans le cahier des charges, car il ne peut le discuter.

M. LE PRÉSIDENT: Mais je vais en donner lecture.

A gauche: Cela ne suffit pas.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du tracé, qui est celui du goudronnement, mais avec un plus grand nombre de localités intermédiaires. Cette lecture est accueillie avec de violents murmures.

M. LEGRAND, sous-secrétaire d'état, se lève. Mais c'est le même, c'est celui que vous connaissez.

M. LUNEAU: Nous n'en savons rien. Nous ne pouvons pas, nous, voter de confiance; nous ne sommes pas payés pour cela. (Très bien! très bien! M. Legrand se rassied. Nouvelle interruption.) Je demande l'impression du cahier des charges. (Oui! Non! non!)

M. D'ANGEVILLE: Cet article 2 du cahier des charges qui vous offense si fort, c'est tout simplement le tracé par Joinville, Chaumont et Langres.

M. BACOT: Les détails dans lesquels est entrée la commission pour le tracé sont vicieux, sans doute; elle a voulu faire quelque chose de sérieux. Dans ce cas, nous devons attendre que l'impression du tracé ait eu lieu.

M. LEGRAND: Ce tracé est pris tout entier dans l'exposé des motifs, auquel vous n'avez qu'à vous reporter.

M. LASPYER: La chambre ne délibère pas sur des exposés de motifs, mais sur les rapports des commissions et sur les travaux préparatoires de celles-ci.

La commission finit par déclarer, par l'organe de M. d'Angerville, qu'elle restreint le cahier des charges aux trois principaux points indiqués, Joinville, Chaumont et Langres.

M. MUTEAU propose de voter un embranchement de Langres sur Dijon.

Cette proposition n'est pas adoptée. M. GILLOU demande que le chemin soit prolongé de Saint-Dizier jusqu'à la rencontre du chemin de Paris à Strasbourg, dans la vallée de la Saulx, par ou près Sermaize. M. Gillon fait valoir l'intérêt qu'il y a à mettre les houilles en communication avec les fourneaux de la Haute-Marne. (Aux voix!) M. MUTZES reproche à M. Gillon de parler d'intérêts qu'il ne représente pas. M. GILLOU : Voilà une logique bizarre. On dit que nous ne devons pas parler d'intérêts que nous ne représentons pas. D'autres soutiennent qu'on ne doit pas soutenir les intérêts qu'on représente. En obéissant à ces deux logiques, on ne parlerait jamais. (Aux voix!) M. LEGRAND, sous-secrétaire d'état, combat l'amendement, qui, après de nouvelles observations de M. Gillon, est mis aux voix et rejeté. L'article 4 du cahier des charges, dont la commission a donné le commencement de la discussion, « Toutefois, etc. » est adopté. La chambre vote ensuite un grand nombre d'articles du cahier des charges sans débat. On procède au scrutin sur l'ensemble de la loi relative au chemin de fer de Saint-Dizier à Gray; mais la chambre n'étant pas en nombre, cette opération ne donne pas de résultats et sera recommencée demain. La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)
Séance du 9 mai.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté. La chambre reprend le scrutin, annulé hier, sur le chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. En voici le résultat :

Nombre des votants	232
Majorité	117
Pour	221
Contre	11

La chambre a adopté. M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que les membres de la chambre ne sont pas fort exacts. Hier, à trois heures et demie, il y avait 300 membres présents; une demi-heure après, il n'y en avait pas 200. Aujourd'hui, la chambre était convoquée pour une heure; il est présent à trois heures, et la chambre est à peine en nombre. M. LHERBETTE : M. le président vous a fait une observation pour l'accélération de vos travaux; je viens vous en faire une au sujet de la publication de ces travaux. La chambre a nommé une commission pour examiner les améliorations à apporter à cette publication. Cette commission a procédé avec beaucoup de conscience. Elle a mis, pour faire ce rapport, plus de temps que la commission du budget pour régler les dépenses générales de la France. Enfin elle a rédigé son rapport, et voici ses conclusions : Les questeurs seront autorisés à passer un traité avec le *Moniteur*. Mais les questeurs sont-ils aptes à traiter les questions de sténographie et de tachygraphie? La commission donc a eu tort de ne poser aucune base. Je demande que la commission publie un projet de traité; et comme dans quelques jours vous serez tous pressés de partir, et que la question ne pourra être traitée à fond, je demande, en second lieu, que l'on dépose un projet de traité provisoire.

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport n'est pas à l'ordre du jour. M. PARÈS, rapporteur : Il n'y a pas même un projet de traité. Il y a eu des notes qui ont servi aux délibérations de la chambre, et qui m'ont servi à rédiger mon rapport. Ces notes pourront servir aussi à MM. les questeurs.

M. GLAIS-BIZOIN ajoute quelques mots au milieu des cris : *L'ordre du jour!* L'ordre du jour est prononcé. La chambre reprend la discussion des articles du projet de loi sur les chemins de fer du Centre.

Art. 2. Une somme de 24,300,000 f. est affectée à l'exécution de la partie du chemin de fer de Paris sur le centre de la France comprise entre le Bec-d'Allier et Clermont, en passant par la vallée de l'Allier, Moulins, Gannat et Riom, avec embranchement sur Nevers.

M. MANUEL demande, d'accord avec MM. Dupin et Benoist, que le chemin passe près de Nevers en se dirigeant sur Moulins par la vallée de la Loire et la vallée de l'Arnon. M. Manuel dit qu'après ce qui s'est passé dans la chambre en matière de chemins de fer, on ne doit pas s'étonner de le voir prendre la défense des intérêts de son département, et notamment de l'arrondissement qu'il représente, et de la ville de Nevers en particulier. L'honorable membre dit qu'il pourrait révéler de scandaleux compromis, qu'il pourrait agiter la chambre par des révélations intéressantes, mais qu'il ne le fera pas. La chambre doit gémir assez de l'invasion de la politique dans les travaux publics.

M. DUMON : Je demande la parole. M. MANUEL : Je défendrai donc les intérêts de Nevers dans leur pure et simple vérité. L'honorable membre défend le tracé de l'amendement réclamé, et que M. le ministre des travaux publics, s'adressant à la députation de la Nièvre, aux magistrats, à toutes les autorités de ce pays avait promis de faire prévaloir et qu'il abandonne aujourd'hui. Cependant la Nièvre aurait droit à plus de sollicitude. Le commerce et l'industrie de ce pays commandent un grand intérêt, et l'agriculture a fait des progrès dont M. le ministre du commerce et de l'agriculture a été étonné quand il a pu l'an dernier s'en assurer par lui-même. Pour refuser justice à la Nièvre et à Nevers, on n'a qu'un seul motif : c'est un allongement de 12 kilomètres. Or, ce motif n'a été d'aucun poids dans la plupart des votes de chemins de fer précédents. L'orateur espère que la chambre ne sanctionnera pas une flagrante injustice. M. DUMON croit à l'importance des intérêts de la Nièvre; M. Manuel aurait mieux fait de mettre l'arrondissement sous la protection de ces intérêts que de faire appel aux passions politiques. M. Dupin n'a jamais rien promis; il a exprimé sa sympathie pour l'arrondissement de Nevers, mais les études ont prouvé que l'autre tracé valait mieux. Les auteurs de l'amendement auraient tort, dans la pratique, de ne réussir pas à s'en prendre à la cabale. Nevers aura son embranchement sur le chemin que l'on discute, et sans qu'il ne tardera pas à être construit. M. BENOIST dit qu'un embranchement de deux lieues, comme celui du projet de loi, est inexploitable. Le mouvement ne peut se débarrasser de la ligne principale pour se reporter au bout d'un embranchement aussi court. Il est quatre heures; la séance continue.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)
Séance du 9 mai.

PRÉSIDENCE DE M. DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté. M. LE MINISTRE DU COMMERCE, au nom de M. le ministre de l'intérieur, dépose vingt et un projets de loi d'intérêt local. M. MESNARD dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux sources d'eaux minérales.

Le même pair donne lecture des deux pétitions suivantes : « Le sieur Maury, notaire à Ambazac (Haute-Vienne), sollicite l'abrogation d'une disposition de la loi du 22 frimaire an VII, qui oblige les notaires à acquitter les droits d'enregistrement des actes passés devant eux. » — Ordre du jour. « Le sieur Arnaud, à Muret (Haute-Garonne), frappé du mal qui résulte de la division excessive de la propriété, propose d'y remédier en élevant la quotité disponible à la moitié des biens, quel que soit le nombre des enfants, et en modifiant dans ce sens l'art. 913 du code civil. » — Ordre du jour. M. DE CASTELLANE donne lecture de la pétition du sieur Martin, propriétaire à Paris, qui demande que les 200,000 f. portés chaque année pour les anniversaires de juillet soient consacrés chaque année à l'entretien d'un certain nombre de crèches dans tous les arrondissements de Paris.

Le rapporteur propose l'ordre du jour. M. DUBOUCHAGE demande le dépôt au bureau des renseignements. Il soutient que la portion de 200,000 f. affectée aux départements devrait être employée en œuvres de bienfaisance. Selon lui, il n'est pas juste que les villes des départements, qui votent des fonds pour les réjouissances locales, contribuent de leur argent pour les fêtes de Paris, qui aura toujours, au reste, les 200,000 f. qui ont été votés par la ville.

M. DE CASTELLANE : Les fonds qui ont été votés par les chambres ne peuvent être distraits ni détournés de leur destination. Je demande que la chambre passe à l'ordre du jour. M. DUBOUCHAGE reproduit ses observations. M. CH. DUPIN : Paris, capitale du pays, se trouve dans une position exceptionnelle; Paris ne peut se dispenser de célébrer un glorieux anniversaire. (Très bien! très bien!) L'ordre du jour est mis aux voix et adopté. M. DE CASTELLANE, rapporteur : « Vingt-deux officiers en retraite, à la résidence de Bastia (Corse), demandent une loi qui accorderait le traitement de la Légion d'Honneur aux officiers en retraite décorés depuis 1814. » — Renvoi au garde des sceaux. « Onze officiers en retraite à la résidence de Montpellier font la même demande. » — Renvoi au garde des sceaux. M. DE GASCOY dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour l'inscription des pensions militaires au trésor. La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette. A la reprise de la séance, la chambre ouvre la discussion du projet de loi relatif aux douanes (exécution du traité conclu avec la Belgique). Il est quatre heures; la séance continue.

Afrique française.

Le paquebot le *Sphinx*, parti d'Alger le 5 du courant, est entré jeudi à Marseille. Ce paquebot avait à son bord le général Marey, commandant la subdivision de Médéah, qui rentre en France en congé. Le départ de M. le maréchal duc d'Isly était fixé au 6 mai. Nous avons reçu par cette voie les journaux d'Alger jusqu'au 5 mai. Le *Moniteur Algérien* publie le résumé suivant des opérations de l'armée : « On peut regarder comme dissoute la grande ligne de tribus diverses qu'Abd-el-Kader avait formée chez les Ouled-Nayls, et sur laquelle il s'appuyait pour faire des incursions dans le Tell. » S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale, toujours prêt à faire ce qui est le plus utile, a voulu conduire lui-même dans le désert les troupes fraîches qui doivent relever celles qui opèrent depuis deux mois. Il a ordonné à M. le général Yusuf de venir le rejoindre à Guelt-el-Settel, où la colonne du désert sera reconstituée et recevra un convoi de 1,500 chameaux, que le prince avait réunis à Boghar. Après cela, S. A. R. dirigera les colonnes Blangini et Mollière conformément aux circonstances.

Le 22 et le 23, M. le lieutenant-colonel Canrobert a été vivement attaqué à Sidi-Khalifa par les insurgés du Dahra, commandés par le lieutenant de Bou-Maza, ce dernier ne pouvant encore monter à cheval. L'ennemi a été repoussé dans toutes ses attaques et a laissé bon nombre de morts devant nos positions. M. le colonel de Saint-Arnaud, qui se trouvait à Mazouna, ordonna au lieutenant-colonel Canrobert de faire, le 24 au matin, un mouvement de retraite, pendant que lui-même, partant de Mazouna la nuit, tournerait l'ennemi. Par cette manœuvre, on réussit à mettre les insurgés entre nos deux colonnes. Mais les grandes difficultés du terrain nous enlevèrent une partie de nos avantages et permirent aux Kabyles de s'échapper par de nombreux ravins, où ils laissèrent cependant beaucoup de morts.

Leur chef lui-même, Ben-Maka, ayant reçu une balle qui, après avoir brisé le bras, est entrée dans la poitrine, est tombé de cheval et a été pris. Cette circonstance et la gravité de la blessure de Bou-Maza faciliteront la soumission du bas Dahra, dans lequel opèrent en ce moment M. le général Pélissier et MM. les colonels Saint-Arnaud et Canrobert.

Il n'y a eu dans l'Ouest, depuis le Dahra jusqu'à la frontière du Maroc, aucun événement de guerre. Le calme est rétabli à peu près partout, parce qu'Abd-el-Kader et les autres artisans de révolte se maintiennent autour de la province d'Alger et dans la province de Constantine.

M. le général d'Arbouville, qui manœuvre dans le sud-ouest de Bon-Sada, a soumis successivement toutes les fractions des Ouled-Nayls de l'est. Il leur a fait payer des contributions en chevaux pour remonter notre cavalerie. Les Ouled-Aissa, après avoir commencé à s'acquiescer, se sont laissés entraîner par le marabout Muley-el-Arbi, et se sont enfoncés dans le sud, de manière à se croire hors des atteintes de notre colonne; mais le général d'Arbouville, par des marches rapides de jour et de nuit, est parvenu, le 21 avril, à les atteindre, incomplètement il est vrai. Toutefois, il leur a pris 8,000 moutons, toutes les tentes et une partie de leur mobilier; les chameaux et les mulets nous ont échappé. Cette tribu a de nouveau demandé l'aman. M. le général Jussuf était venu recevoir, le 18, à El-Beida, un ravitaillement qu'avait envoyé M. le général Marey par M. le colonel

Ladmiraunt. Il apprit qu'Abd-el-Kader, profitant de son mouvement vers le nord, s'était lui-même porté sur Gharza, avec 4 ou 500 chevaux, pour tâcher de faire un coup de main sur nos tribus du Tell, qui s'étaient avancées dans le désert pour pâturer leurs troupeaux. M. le général Jussuf se dirigea sur lui dans la nuit du 19, et, le 22, il tomba, près de Bouira, sur une grande réunion des Ouled-Nayls, où se trouvait Abd-el-Kader.

Les tribus prirent la fuite dans toutes des directions. Le général s'attacha à celle qui lui parut la plus rapprochée, et, après deux heures de poursuite, il l'atteignit; c'étaient les Ouled-Ahmet. Ils perdirent une vingtaine d'hommes, parmi lesquels se trouvaient plusieurs chefs; leurs troupeaux et leurs bagages restèrent entre nos mains.

Abd-el-Kader, avec d'autres fractions, s'enfuit vers les sources de l'Oued-Melah. On ignorait, le 25, la direction qu'il avait prise depuis.

A la suite de cette affaire, plusieurs fractions de Ouled-Nayls de l'ouest ont fait leur soumission à M. le général Jussuf, qui, revenu à Rouirreuch, se trouvait au milieu de vertes et belles moissons, où il nourrissait abondamment sa cavalerie et ses bêtes de somme. Djedid, Ben-Aouda et la grande tribu de Larba l'avaient rejoint. D'après des nouvelles toutes récentes, la soumission des Ouled-Nayls se serait presque entièrement complétée. Les chefs de ces nombreuses fractions se trouveraient actuellement avec Djedid et Ben-Aouda au camp de S. A. R. M. le duc d'Aumale. Abd-el-Kader aurait fui dans le Djebel-Amour.

Chronique.

Un événement bien déplorable a eu lieu à la Guillotière dans la nuit de mercredi à jeudi. Un ouvrier vidangeur a été victime d'une imprévoyance bien coupable; il a été asphyxié en opérant la vidange d'une fosse. Deux autres vidangeurs ont failli périr de la même manière en cherchant à lui prêter assistance. Ces deux ouvriers vidangeurs ont pu être sauvés.

Vendredi, à six heures, une femme âgée de 50 ans environ fut arrêtée par les employés de l'octroi à la barrière de Trion, au moment où elle cherchait à passer en fraude 9 kilogrammes de viande de boucherie. La peur fut si grande chez cette femme, qu'à peine entrée dans le bureau des employés, elle fut frappée d'un coup de sang. M. le docteur Brevard, appelé sur-le-champ, ordonna son transport à l'Hôtel-Dieu; mais, à peine en route, elle mourut sans avoir pu proférer une seule parole.

Spectacles du 11 mai.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Estelle, ou le Père et la Fille, vaudeville. — Un Moyen singulier, vaudeville. — Porthos à la recherche d'un équipement, vaudeville. — Les Trois Baisers, vaudeville. GYMNASSE ÉQUESTRE DE M. BASTIEN-FRANCONI, à la Rotonde. — Mardi 12 mai : Exercices de M. Price à la Batoude anglaise; la poste royale; quadrille chevaleresque; le jeune Price; les deux amateurs; jeux icariens; les artistes anglais; El Jaleo de Jerès; intermèdes. — On commencera à sept heures.

Bulletin de la Bourse de Paris du 9 mai 1846.

Avant l'ouverture, on a fait quelques affaires à 85 80, mais le premier cours au parquet a été 85 90. On a coté immédiatement à 85 85, puis le 3/0 est monté graduellement et sans aucune nouvelle réaction jusqu'à 85 93, qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse, les premières affaires ont été faites à 84 f.; mais il y avait des offres à ce prix. Rien d'important dans les chemins de fer.

CHEMINS DE FER.		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	85 90	Saint-Germain	1090 »
Quatre pour cent	116 25	Versailles (rive droite)	510 »
Quatre et demi pour cent	112 50	— (rive gauche)	305 »
Cinq pour cent	120 10	Paris à Orléans	1245 »
Emprunt de 1844	» »	Paris à Rouen	1032 50
Trois pour cent belge	» »	Rouen au Havre	757 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge	99 5/8	Avignon à Marseille	915 »
Cinq pour cent belge	102 »	Strasbourg à Bâle	218 75
Cinq pour cent napolitain	» »	Orléans à Vierzon	» »
Récépissés Rothschild	101 25	Orléans à Bordeaux	625 »
Cinq pour cent romain	100 »	Amiens à Boulogne	» »
Cinq pour cent portugais	56 »	Montereau à Troyes	» »
Trois pour cent espagnol	» »	Bordeaux à la Teste	155 »
Deux 1/2 p. 0.0 hollandais	59 3/4	Chemin du Nord	763 75
Banque de France	5430 »	Fampoux à Hazebrouck	» »
Comptoir Ganneron	1130 »	Dieppe et Fécamp	450 »
Banque belge	890 »	Paris à Strasbourg	515 »
Caisse Lafitte	» »	Tours à Nantes	556 25
Obligations de Paris	438 5	Paris à Lyon	567 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 11 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime	»	»	923 75	922 50	922 50	922 50
Paris à Orléans prime	»	»	1246 25	»	1246 25	1247 50
Paris à Rouen prime	»	»	1250	1250	1260	»
Orléans à Vierzon prime	»	»	672 50	»	»	»
Bordeaux à Orléans prime	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris prime	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes prime	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord prime	»	»	762 50	»	»	»
Paris à Lyon prime	»	»	561 25	560	565	561 25
			561 25	562 50	567 50	565

Nouvelles diverses.

Nous lisons dans le *Commerce* : « On annonce qu'il a été trouvé parmi les papiers de Lecomte un testament dans lequel il dit qu'il a voulu accomplir un devoir. Une partie de la commission de la chambre des pairs serait, dit-on, d'avis que cette phrase révélerait une pensée politique; l'autre persisterait à croire qu'il n'y faut voir que l'expression d'un homme qui prétend avoir obéi à la voix d'une criminelle vengeance. » L'interprétation ne peut donc manquer de jouer un grand rôle dans le réquisitoire et dans les débats. »

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE. Madrid, 3 mai. Probablement les fusillades se borneront à celles qui ont eu lieu le 27 à Carral, car un décret inséré dans la *Gazette* d'hier fait remise de la peine de mort pour les délits politiques commis en Galice pendant les derniers événements; en exceptant les principaux moteurs, le gouvernement se réserve la désignation des peines à appliquer.

Un autre décret d'aujourd'hui révoque la dernière ordonnance du cabinet Narvaez contre la liberté de la presse, ordonnance qui, si on se le rappelle, occasionna la suspension de la majeure partie des journaux.

On assure que ce premier pas vers le retour aux formes légales du système représentatif sera suivi d'autres encore plus importants, et parmi lesquels figure en première ligne la convocation des chambres.

Les ministres actuels, ne pouvant en aucune manière acquiescer à une majorité dans le congrès, se retireront en cédant à leurs successeurs le soin de signer l'ordonnance de convocation, et seront remplacés par les ministres du cabinet qui succéda à la première retraite du général Narvaez, c'est-à-dire MM. Miraflores, Arrazola, Pena Agnayo et Topete. Le portefeuille de la guerre sera donné au général Concha Fainé, et le général Roncali ira enfin occuper à la Havane le poste qu'il a tant désiré. M. Isturiz, qui manifeste de la répugnance à rester aux affaires, obtiendra l'ambassade d'Angleterre et la place du duc de Soto Mayor, que des motifs de santé appellent en Espagne.

MM. Mon et Pila seront, dans ce cas, rémunérés de leurs services, le premier avec l'ambassade de Portugal, en remplacement de M. Gonzalez Bravo, dont la démission a été acceptée, et le second avec la présidence du tribunal suprême de justice.

Le général Sanz, aujourd'hui ministre de la guerre, retournera à sa capitainerie générale d'Andalousie.

Les chambres, d'après la même hypothèse, ne resteront réunies que le temps matériellement nécessaire à la votation du budget, et au mois d'août elles seront prorogées comme de coutume.

Le général Narvaez reviendra, dit-on, à cette époque pour occuper son siège au sénat, et retournera ensuite à son ambassade.

On attend demain ou après demain au plus tard le général Concha le jeune, qui, ayant laissé au général Villalonga la tâche facile

d'achever la pacification de la Galice, revient pour jouir de son triomphe.

Il paraît qu'en fait d'ovations, on lui réserve la capitainerie générale de Madrid, occupée aujourd'hui intérimairement par le général Pezuela.

MM. Sagasti et Escalante, tous deux anciens chefs politiques de Madrid et soupçonnés d'avoir voulu seconder dans Madrid le mouvement de la Galice, ont été mis en liberté ainsi que les autres personnes qui furent arrêtées avec eux.

Les ennemis du gouvernement, c'est-à-dire les progressistes et les modérés dissidents, voyant cette inclinaison du baromètre politique vers la modération et les formes constitutionnelles, abandonnent la partie, du moins pour le moment, et remettent leurs espérances au jour qui éclairera la réalisation de la combinaison matrimoniale Trapani, projet qui, d'après leur dire, existe dans toute sa force primitive, et à l'accomplissement duquel le gouvernement français tient encore beaucoup plus que la reine Christine.

Le général Serrano, l'un des membres les plus importants de l'opposition parlementaire, quitte la capitale pour retourner dans ses terres. Ce départ est peut-être une preuve de l'existence des projets annoncés dans cette lettre, et par conséquent de la perte des espérances de la minorité du congrès dirigée par M. Pacheco.

La garnison, par le départ successif des troupes pour la Galice, était restée réduite à neuf bataillons; elle a été renforcée hier par l'arrivée de deux bataillons du 18^e d'infanterie.

HAÏTI.

Nous recevons par la voie des Etats-Unis des nouvelles du Cap-Haïtien jusqu'à la date du 26 mars. En voici le résumé:

Le soir du 24, le président Pierrot avait donné sa démission et s'était retiré à sa maison de campagne, mais non sans avoir été insulté par la populace, qui l'avait poursuivi à coups de pierres.

Le général Bobo, que le président Riché venait de nommer généralissime des départements du Nord, était entré dans la ville, le lendemain matin, à la tête d'une force considérable, et s'était emparé du palais National. Il était venu dans le dessein de proclamer la présidence de Riché et d'établir la constitution. Il y avait eu de vives inquiétudes parmi les gens de couleur, qui craignaient d'être pillés et massacrés par les noirs, et plusieurs des plus riches d'entre eux avaient quitté l'île. Ces craintes paraissent pourtant n'avoir pas été fondées.

Le 24, une dispute s'était élevée entre une goëlette de guerre appartenant aux Haïtiens et l'équipage d'une des embarcations du steamer français le *Tonnerre*. On avait tiré un coup de fusil à bord de la goëlette, avec l'intention, disait-on, d'insulter l'équipage de l'embarcation. Le commandant du steamer s'en était plaint à l'amiral haïtien, qui lui permit de saisir et d'emmener deux des coupables, dont un lieutenant, à bord du steamer, où ils furent fouettés. Cette affaire avait fait beaucoup de bruit à terre, et on avait voulu tuer un matelot français qui se trouvait en ce moment sur le quai; il parvint à s'échapper à la nage, après avoir essuyé trois coups de feu.

On avait également tenté de tuer le capitaine d'un brick français; mais il était parvenu à atteindre son embarcation sous l'escorte d'un grand nombre d'officiers haïtiens.

Bientôt l'effervescence fut au comble dans la ville, les tambours battirent la générale, les troupes se rangèrent sur les remparts, les canonniers à leurs pièces, prêts à faire feu. Le steamer, de son côté, vint s'emboîser à petite portée, et pointa ses batteries sur la place. Heureusement on s'en tint de part et d'autre à ces démonstrations, et les difficultés ne tardèrent pas à être aplanies à l'amiable.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, 4.

ADJUDICATION AU 30 MAI 1846, A MIDI, sur saisie immobilière,

EN UN SEUL LOT,

Par-devant le tribunal civil de Lyon,

D'UNE PIÈCE DE TERRAIN

ET D'UNE MAISON CONSTRUITE SUR CE TERRAIN,

Situés sur la commune de la Croix-Rousse, rue Sainte-Marie, clos Chauvaux.

Ces immeubles appartiennent au sieur Jean-Baptiste Berthet, menuisier, et à la dame Benoîte Charpy, son épouse, demeurant ensemble en la commune de la Guillotière, place Louis XVI.

Cette vente aura lieu sur la poursuite des sieurs Yrieix Pelanjon, maître maçon, demeurant à Lyon, rue Vieille-Monnaie, et Antoine-François Dumont-Richard, ancien négociant, demeurant à Francheville, agissant conjointement.

L'immeuble mesure en tout une étendue superficielle de cinq ares environ.

La maison, de construction récente, est bâtie en maçonnerie et pierres de taille, sauf une petite partie qui est bâtie en terre et pisé; elle est couverte en tuiles creuses.

Elle se compose de rez-de-chaussée et de quatre étages.

Cet immeuble, nouvellement bâti, n'est encore habité que par un seul locataire, le sieur Laboret.

La mise à prix portée dans le cahier des charges, clauses et conditions est de vingt mille francs; ci. 20,000 f.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué.

M. CORNUTY, avoué poursuivant. (2650)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A VENDRE.

JOLIE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

Située près d'Orléans et de Brignais, à peu de distance d'une grande route où passent les voitures publiques.

Cette propriété se compose de maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, cour, jardin, clos, prés, terres et vignes, le tout contenant environ 7 hectares 10 ares, dont 5 hectares 50 centiares d'un seul tènement.

S'adresser audit M^e Duguey, chargé de la vente de plusieurs autres propriétés et du placement de capitaux en viager et dettes à jour. (3698)

A VENDRE pour cessation de commerce, FONDS D'AUBERGE situé quai de Serin, n. 2. S'y adresser. (552)

A VENDRE A L'AMIABLE. MAGASIN DE NOUVEAUTÉS, toile, rouennerie, etc.

Il est avantageusement situé sur une place et à l'angle d'une rue très fréquentées, dans un des plus beaux quartiers de la ville. (1322) S'adresser place de la Charité, 18, au 1^{er}.

A VENDRE

Pour cause de changement de commerce,

BON FONDS DE CABARET-RESTAURANT bien achalandé. (567)

S'adresser à M. Cherblanc, place Sathonay, 6.

A LOUER à la Saint Jean, Vastes Magasins pour commerce de gros ou entrepôts, et un bel appartement, ensemble ou séparément, rue de la Martinière, n. 7. — S'adresser au portier de la maison, ou rue Bât-d'Argent, n. 29, au troisième étage. (557)

1^{er} PRIX. EXPOSITION 1839.

PATES FRANÇAISES. — NEUF MÉDAILLES.

MAGNIN

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

FABRIQUES

De Vermicelle, Macaroni, Etoiles, Lazagne, Noodles, etc., Semoules, Farines diverses, etc.

RAPPORT DU JURY CENTRAL.

M. le baron THÉNARD, pair de France, président; M. DARCY, rapporteur.

LES PRODUITS DE CETTE FABRIQUE SONT SUPÉRIEURS A TOUS CEUX DE CE GENRE QUI FIGURENT A L'EXPOSITION.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT.

Les bonnes Pâtes sont fines, nourrissantes, d'un goût agréable. On reconnaît leur bonne qualité quand, à la cuisson, elles augmentent beaucoup de volume, qu'elles ne se mettent point en bouillie, et que le bouillon reste clair et transparent.

Les Pâtes de M. Magnin réunissent à un très haut degré toutes les qualités dont nous venons de parler. Elles rivalisent avantageusement avec les pâtes les mieux préparées de Gènes et de Naples.

Les Pâtes qui épaississent le bouillon sont fraudées et mauvaises.

Il y a une très grande économie à n'employer que de bonnes Pâtes.

(1321)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, **EXTRAIT DE SALSEPAREILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**. A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonaparte, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIÉ, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombar, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon. (4495)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicer, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monstier, épicer, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Décheaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pellotier, quincaillier coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4873)

A LOUER près la chapelle Saint-Clair, cinq pièces avec la jouissance de la promenade dans le clos. S'y adresser, ou à M. Bon, rue des Tables-Claudiennes, 15. (553)

A LOUER Appartement de six pièces et dépendances, avec jouissance de la promenade dans un très vaste clos, à Champvert, chemin de la Demi-Lune, à Saint-Just, n. 30. — S'y adresser. (542)

CHANGEMENT DE DOMICILE. L'étude de M^e Duguey, notaire, ci-devant rue du Plat, n. 2, est actuellement même rue, n. 10, au 1^{er}. (3699)

BAINS.

Bel établissement en plein rapport à céder pour cause de départ et à de bonnes conditions. S'adresser rue Bât-d'Argent, 12, au 4^e. (565)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telle que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend partout moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LAMBERT, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FAYVE, confiseur, Grande-Rue, 56; Mâcon, FOURCNER-MOSSEL, pharmacien, et Gouéve (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (5544)

MAISON DE CAMPAGNE

A louer en totalité ou en partie.

Cette propriété, réparée à neuf et meublée, est située dans une belle position, près des bords du Rhône, à une demi-heure de la ville. On a la jouissance d'un clos très ombragé. Le jardinier tient une vache pour le laitage. S'adresser quai Bon-Rencontre, 67. (1351)

A VENDRE pour cause de maladie, un fonds de toilerie, rouennerie et bonneterie.

A LOUER Magasin situé grande rue de la Guillotière, au coin de la rue de Chabrol. (543)

S'y adresser, pour le tout, à M^{me} veuve Cote.

AVIS. M. BERNOUD, venant de Suisse avec un troupeau de vaches de premier choix, arrivera, le 13 ou le 14 du courant, rue Neuve des Charpenes.

S'adresser à M. Bernoud, aubergiste, même rue. (550)

AVIS. Un homme âgé de trente ans, conaissant le commerce et la ville, désire avoir un emploi dans un magasin, n'importe le genre. On fournira tous les renseignements désirables.

Ecrire, poste restante, à l'adresse J. M. (568)

Afin de laisser des regrets bien sincères aux retardataires, le sieur Gervais leur communique une lettre écrite par une personne généralement connue:

« Monsieur Gervais, » Ayant acheté de votre Baume dont j'ai été très satisfait, je vous prie, si vous partez comme vous le dites dans le journal, de vouloir bien m'en laisser à votre hôtel, où l'endroit que vous me désignerez, quatre rouleaux; je les ferai prendre sous peu de jours. Ecrivez moi toujours où l'on pourra en trouver quand on en aura besoin, et que vous serez parti. »

» J'ai l'honneur, etc. CHAVANNE. » Dans les appartements de M. Vignier, propriétaire à Albigny, près de Neuville-sur-Saône. »

» Albigny, ce 8 mai 1846. »

NOTA. — Le sieur Gervais quitte irrévocablement Lyon jeudi prochain 14 courant. (566)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (5153-7708)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5380)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,

Rue de la Poutillerie, 19.